



# AVIS PUBLIC

Municipalité de  
Sainte-Mélanie  
[www.sainte-melanie.ca](http://www.sainte-melanie.ca)

AUX PERSONNES INTÉRESSÉES PAR UN PROJET  
DE RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE  
ZONAGE 228-92 ET PAR UN PROJET DE RÈGLEMENT  
MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT 229-92  
DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-MÉLANIE

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit : Lors d'une séance tenue le 7 mars 2018, le conseil a adopté le projet de règlement 590-2018 modifiant le règlement de zonage 228-92. Ce projet de règlement a pour but d'édicter les dispositions relatives aux usages résidentiels à l'intérieur des îlots déstructurés de la zone agricole et de modifier le règlement de zonage conséquemment. Lors de cette même séance, le conseil a adopté le projet de règlement 591-2018 modifiant le règlement de lotissement 229-92. Ce projet de règlement a pour but d'édicter les dispositions relatives aux opérations cadastrales à l'intérieur des îlots déstructurés de la zone agricole et de modifier le règlement de lotissement conséquemment. Une assemblée publique de consultation aura lieu le 22 mars 2018 à 19h au 10, rue Louis-Charles-Panet, à Sainte-Mélanie. Au cours de cette assemblée, la Mairesse expliquera les projets de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer. Les projets de règlement peuvent être consultés aux bureaux de la municipalité, au 10, rue Louis-Charles-Panet, à Sainte-Mélanie, du lundi au vendredi, aux heures d'ouvertures régulières et sur le site internet de la Municipalité [www.sainte-melanie.ca](http://www.sainte-melanie.ca). Les projets concernent l'ensemble du territoire municipal et contiennent des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

Donné à Sainte-Mélanie, ce 8 mars 2018.

**M. Claude Gagné, B.A.A., M.A.P.**  
Directeur général